

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2021 soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX jusqu'à la question 1/2, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Adjoint ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT jusqu'à la question 1/2, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Laurent GOVAERT à Claude WASILKOWSKI à partir de la question 2/1
Joséphine FARINEAUX à Elisabeth MASSE à partir de la question 2/1

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

Conseil Municipal du 16 février 2021 Projet de délibération

Saint-André
LEZ-LILLE

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, relatif aux délégations attribuées par le Maire à des élus du Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 qui fixe le nombre d'Adjoints

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 décembre 2020, relatif au retrait de l'ensemble des délégations attribuées à Monsieur Didier PARSY, adjoint au Maire en charge de la vie culturelle, la ville numérique et la lecture publique et à l'animation des manifestations liées aux jumelages ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de Monsieur Didier PARSY dans ses fonctions ;

Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas maintenir Monsieur DIDIER PARSY dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

D – 1-1/2021

Retrait de
fonction d'Adjoint
à Monsieur Didier
PARSY

◆◆◆

Application de
l'article L2122-18
du CGCT

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :
25 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
7 ABSTENTIONS**



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Isabéth MASSE